



Jeu-concours  
« Gagnez vos places pour un baptême en Montgolfière »  
- REGLEMENT -

**Article 1 - Organisateur du jeu-concours**

Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest  
Direction de la Communication  
9 route de Vaugirard  
92197 Meudon

**Article 2 - Objet du jeu-concours**

Grand Paris Seine Ouest propose de faire gagner :

30 invitations pour un baptême en Montgolfière (6 x 5 places)

**Article 3 : Participation au jeu-concours**

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook, personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel salarié de la Collectivité organisatrice et de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu.

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet, à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale. Ce jeu-concours est accessible depuis la [page Facebook de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest](#).

Toute personne souhaitant participer au jeu-concours devra obligatoirement indiquer en message privé à l'organisateur son prénom, son nom et son courriel, le cas échéant son numéro de téléphone, et si demandées, ses coordonnées postales en cas d'éventuel envoi des billets par voie postale.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste entraînera la nullité de la participation.

Grand Paris Seine Ouest s'engage à ne pas utiliser les informations indiquées sur les formulaires d'inscriptions à des fins étrangères à l'objet de ce jeu-concours. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

**Décharge Facebook :** Ce jeu n'est pas organisé ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à l'Etablissement public territorial de Grand Paris Seine Ouest et non à Facebook. Celles-ci seront utilisées pour identifier le gagnant. Elles pourront être utilisées par Grand Paris Seine Ouest pour proposer des informations si elles sont adaptées à la situation du joueur.

#### **Article 4 - Principe du jeu-concours**

L'organisateur indique dans le message publié sur sa page Facebook la mécanique de jeu.

1. Accéder à la page Facebook depuis l'adresse <https://www.facebook.com/GPSOseineouest>.
2. Répondre à la mécanique de jeu indiqué. Par exemple : aimer la page Facebook, répondre par un commentaire, partager le post...
3. Une fois le jeu-concours terminé, les utilisateurs seront prévenus après tirage au sort de leur gain par un message en privé sur le réseau social Facebook.

#### **Article 5 - Dotation des places du jeu-concours**

Les lots seront à gagner sur la page Facebook de Grand Paris Seine Ouest comme suit :

- Mercredi 13 juin : 5 places x 6 pour le baptême en Montgolfière du samedi 30 juin 2018.  
Tirage au sort : le mercredi 20 juin 2018.

Les gagnants recevront 5 places d'une valeur de 22 €. Le nombre de places en jeu est indiqué lors de la publication du concours. 30 places en tout seront délivrées aux vainqueurs.

Les places ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, ni d'un remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'organisateur fournit uniquement les places gagnées pour effectuer le baptême en Montgolfière, tous les frais complémentaires, sont à la charge des gagnants.

#### **Article 6 - Attribution des places du jeu-concours**

Les gagnants seront informés par l'organisateur par message privé sur le réseau social Facebook au maximum 48 heures après le tirage au sort. Les gagnants seront inscrits sur liste.

- Les gagnants devront se rendre à l'accueil, le jour même à partir de 10h et avant 17h.
- Les gagnants devront se munir d'une pièce justifiant leur identité. Ces modalités seront mentionnées dans le mail de notification au gagnant.

Adresse du Complexe Marcel Bec : Route Forestière Royale, 92190 Meudon

## **Article 7 – Responsabilité de l’organisateur**

L’Organisateur n’encourra aucune responsabilité en cas d’erreur, omission ou autre, de ses employés, représentants ou autres, dans les limites autorisées par la loi, pour toute panne, défaillance, perte ou déception dont un participant pourrait être victime, quelle qu’en soit l’origine, et résultant de la participation au jeu-concours et/ou du lot.

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l’organisateur se réserve le droit d’écourter, de proroger, de modifier ou d’annuler le jeu concours. Une information devrait en être faite par tous les moyens appropriés si les circonstances l’exigent. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et la responsabilité de l’organisateur ne saurait être engagée de ce fait.

La participation implique la connaissance et l’acceptation des caractéristiques et des limites d’Internet, l’absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par des éventuels virus. La responsabilité de l’organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d’incident lié à l’utilisation de systèmes informatiques ou de télécommunications (notamment l’accès à Internet), de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs ou de tout autre incident technique empêchant le déroulement ou la participation au jeu ou de tout autre cas de force majeure ou fait d’un tiers.

L’organisateur du jeu ne saurait également être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d’événements présentant les caractères de force majeure (intempéries, grèves, ...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment annulation de concert) empêchant le gagnant de bénéficier de son lot.

L’organisateur du jeu n'ayant pas pour obligation et ne disposant pas des moyens techniques de s'assurer de l'âge et de l'identité des participants, il n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un participant.

L’organisateur du jeu ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants pour l’informer notamment de l’attribution et des modalités du retrait de son lot.

## **Article 8 : Données à caractère personnel**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations indispensables que les participants communiquent sur les réseaux sociaux dans le cadre du jeu-concours permettent aux organisateurs de traiter leur participation au dit jeu-concours (envoi à votre adresse électronique ou postale, de tout prix, information...). Tous les participants au jeu-concours, disposent en application de cette loi, d’un droit d’accès, d’opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Les participants peuvent obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations les concernant, en s’adressant à l’adresse suivante :

Grand Paris Seine Ouest  
Direction de la Communication  
9 Route de Vaugirard, 92197 Meudon

Les informations nominatives recueillies ne seront pas cédées à des tiers et ne seront pas conservées à l'issue du concours, excepté pour les gagnants pour l'attribution de leurs lots.

L'identité des gagnants du quiz ne sera révélée ni sur le site Internet, ni sur les réseaux sociaux, de l'Etablissement public territorial de Grand Paris Seine Ouest.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet.

#### **Article 10 - Accès au règlement**

Le présent règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site internet [www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr). Il sera également adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande :

##### **Par courrier à**

Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest  
Direction de la Communication  
9 Route de Vaugirard, 92197 Meudon

**ou par e-mail** sur [communication@seineouest.fr](mailto:communication@seineouest.fr)

#### **Article 11 - Litiges**

Le présent jeu-concours est soumis à la Loi Française.

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée par la Ville de Boulogne-Billancourt, dans le respect des lois.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'organisateur [communication@seineouest.fr](mailto:communication@seineouest.fr)

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 8 jours après la clôture du jeu.